



## PATINAGE FREESTYLE

# REGLEMENT TECHNIQUE ET SPORTIF

## CONTEST TEAM

# I. PRÉSENTATION ÉPREUVE

## I.1. Définition

Le Contest de patinage freestyle est une compétition sous la forme de programme en musique dans lesquels les Freestylers proposent une chorégraphie, d'une durée de 3min à 3m30s maximum, en équipe de 8 patineurs maximum en utilisant les figures du patinage freestyle codifiées ou non.

## I.2. Installations sportives

### I.2.1. Zone d'évolution

La piste doit être de taille réglementaire, 56 x 26 au minimum.

La glace doit être suffisamment dure et plate (sans bosses, trous...).

L'accès à la glace est **exclusivement réservé** aux compétiteurs, aux officiels, aux médias accrédités et aux secours pour intervention.

Les patineurs utilisent l'ensemble de la piste pour effectuer leur programme.

La piste doit être totalement dédiée au(x) patineur(s) qui effectue(nt) leur session.

### I.2.2. Matériels

Chaque team dispose des 2 tremplins, 10 cônes ou palets, 6 barils. Ce matériel est mis à disposition par l'organisateur, il reste bien sûr **facultatif**. L'accumulation de tous les modules est possible.

Les compétiteurs peuvent se munir d'accessoires, pour compléter leur thème, qui ne font pas l'objet de points supplémentaires mais peuvent figurer dans la notation de l'interprétation. Ces accessoires doivent être non dangereux, et correct.

### I.3. Les juges

La session freestyle est constituée de 3 ou 5 juges, au choix, composés comme suit :

- 1 ou 2 juges freestyleurs
- 1 ou 2 juges officiels d'arbitrage, qui seront constitués par le responsable de la CROA de la ligue concernée, en collaboration avec la CNOA
- 1 ou 2 juges issus du monde du spectacle
- 1 ou 2 juges issus de la danse urbaine
- 1 ou 2 juges athlètes des sports de glace

Les juges doivent être au maximum 2 par spécialité et sont obligatoirement un nombre impair pour éviter les égalités.

La zone des juges est installée en bord de piste, les compétiteurs n'ont pas accès à cette zone.

### I.4. Équipements

Les compétiteurs doivent avoir **une tenue correcte**, aucune tenue vestimentaire particulière n'est imposée.

Les patineurs **porteurs de lunettes** de vue doivent les avoir sécurisés en les attachant. Il est fortement recommandé de porter des lentilles de contact ou une grille afin de protéger les yeux en cas de rupture des verres.

Les patineurs peuvent utiliser des patins de hockey modifiés ou non et/ou artistiques au choix. **Sauf pour l'utilisation des tremplins.**

Les protections corporelles sont optionnelles mais fortement recommandés pour votre sécurité cependant **l'utilisation de modules** (barils, tremplin) nécessite **obligatoirement** le port du casque.



## Commission Sportive Nationale des Sports Extrêmes SAISON 2018-2019

### Réglementation sportive Championnat de France

## II. DÉROULEMENT COMPÉTITION

### II.1. Chambre d'appel

Un représentant de chaque équipe doit se présenter au point désigné en fonction de l'horaire définie par l'organisateur dans le but de confirmer la présence de la team. Il doit également annoncer l'utilisation ou non des modules mis à disposition (tremplin, barils, cônes).

### II.2. Tirage au sort

Le tirage au sort s'effectue dans l'ordre alphabétique de chaque team en présence du représentant de l'équipe et au moins un juge ou un membre de la FFSG.

### II.3. Échauffement

Les équipes disposent par groupe de 3 teams de 5min de glace afin de compléter l'échauffement au sol recommandé.

### II.4. Passage

Les participants disposent de 3 minutes maximum pour l'installation du ou des module(s). L'utilisation de module doit être annoncée à l'organisation lors du tirage au sort à la chambre d'appel et préparé en bord de piste avant le passage.

La gestion du chronomètre peut être réalisée par une personne extérieure au jury.

**Le chronomètre démarre au début et à la fin de la musique.**

## III. NOTATION

Les équipes peuvent être mixtes (homme/femme), de tous âges dans un nombre maximum de 8 personnes.

Possibilité de classement d'équipes mixte de moins de 13 ans dans un nombre maximum de 8 personnes.

Caractéristique de la musique :

La musique du programme peut être avec ou sans paroles et ne comporte pas de paroles ou messages incitant à la haine ou à la violence.

Durée du programme : **3'00'' à 3'30'' maximum**

Durée du programme : **1'00'' à 1'30'' maximum pour les moins de 13 ans**

E-mail [sportsextremes.ffsg@gmail.com](mailto:sportsextremes.ffsg@gmail.com)

Président Pascal Henry

Tel : 06 76 97 50 17

### III.1. Critères de notations

Toutes les figures du freestyle doivent présenter une phase de déplacement/glisse caractéristique au patinage.

Les figures qui ne font pas partie du patinage ne pourront pas faire l'objet d'une notation technique mais sont prises en compte collectivement pour la note chorégraphique.

Elles peuvent parfaitement compléter une figure de patinage qui elle, peut être évaluée.

L'accumulation répétitive de plusieurs mêmes figures n'apporte rien dans la notation.

On distingue deux critères de notations :

- TECHNIQUE
- CHOREGRAPHIQUE

<b>TECHNIQUE</b>	<b>/10</b>	<b>CHOREGRAPHIQUE</b>	<b>/10</b>
<b>-Homogénéité :</b>	<b>/3</b>	<b>- Interprétation :</b>	<b>/3</b>
- Déplacement	/2		
- Répartition des figures	/1		
<b>- Originalité :</b>	<b>/2</b>	<b>- Musicalité :</b>	<b>/3</b>
<b>-Prestation :</b>	<b>/5</b>	<b>- Gestion de l'espace :</b>	<b>/4</b>
<b>- Pénalités :</b>			
-1 point toutes les 3 chutes.			
-1 par tranche de 10s pour dépassement du temps imparti.			
<b>TOTAL</b>			<b>/20</b>

Tableau de notation groupe :



## Commission Sportive Nationale des Sports Extrêmes SAISON 2018-2019

### Réglementation sportive Championnat de France

#### **TECHNIQUE :**

**Homogénéité :** il s'agit de l'habilité de patinage de l'ensemble du groupe.

- Déplacements : Les patineurs possèdent une aisance et gardent un bon équilibre pour tous types de déplacements ou changements de directions.
- Répartition des figures : La répartition des figures se fait de manière plus ou moins équivalente pour l'ensemble du groupe, en ne laissant pas un écart trop important de participation par patineur.

**Originalité (technique) :** originalité des figures exécutées.

**Prestation :** une note sur cinq sera attribuée pour la performance technique globale du groupe.

#### **CHOREGRAPHIQUE :**

**Interprétation :** Il s'agit de la capacité au groupe de s'exprimer artistiquement à travers son programme avec par exemple la création d'un thème ou de personnages.

**Musicalité :** Qualité de reproduction musicale où les patineurs sont en rythme avec la musique.

**Gestion de l'espace :** Les patineurs repartissent judicieusement leurs figures sur l'ensemble de la piste et non pas sur une seule et même partie de la glace.

#### **PÉNALITÉS :**

**Chutes :** 1 point sera retiré toutes les 3 chutes. Si un patineur entraîne la chute d'autres membres du groupe chaque patineur compte comme une chute.

Un module touché ou déplacé (baril, slalom) sera comptabilisé comme une chute.

**Retards ou avance :** 1 point sera retiré pour non-respect du temps imparti supérieur (retard) ou inférieur (avance) toutes les tranches de 10s.

## IV. Résultats

Le classement est réalisé par nombre de points total. Si deux ou plusieurs équipes sont à égalités, le nombre de points techniques sont étudiés pour les départager, si ce n'est toujours pas le cas, le nombre de points chorégraphiques.

E-mail [sportsextremes.ffsg@gmail.com](mailto:sportsextremes.ffsg@gmail.com)

Président Pascal Henry

Tel : 06 76 97 50 17



Commission Sportive Nationale des Sports Extrêmes  
SAISON 2018-2019

Réglementation sportive Championnat de France

Le classement est affiché dans la journée sur les tableaux d'affichages.

E-mail [sportsextremes.ffsg@gmail.com](mailto:sportsextremes.ffsg@gmail.com)

Président Pascal Henry

Tel : 06 76 97 50 17